



Informations sur le Service Minimum d'Accueil (SMA)

Les municipalités ont en charge la mise en place du Service Minimum d'Accueil(SMA) à partir de 25% d'enseignants se déclarant grévistes dans les 48 h précédant la grève. D'après la loi, aucune obligation n'est demandée à la commune, en termes de qualification et de taux d'encadrement.

Pour la mise en œuvre de ce dispositif, les parents d'élèves intéressés devront inscrire leur enfant préalablement chaque fois qu'une grève est annoncée. Le délai sera très court car le nombre de grévistes n'est connu que tardivement. Le choix du ou des lieux d'accueil sera déterminé en fonction du nombre d'enfants inscrits.

Il s'agit avant tout d'une surveillance simple.

Lorsque la grève des enseignants est couplée avec celles de la fonction publique, techniquement, nous n'aurons peut-être pas toujours les moyens d'assurer un SMA et surtout les services périscolaires qui s'y rattachent tels que : cantine, périscolaire, transport, études surveillées...

INFO : L'appel à la mobilisation du mardi 7 septembre 2010 est un appel interprofessionnel.

Vous pouvez inscrire votre enfant au SMA en complétant le document ci-dessous. Les inscriptions doivent parvenir en mairie, à l'adresse mairie@saintmarcellinforez.fr, à l'école ou en mairie avant lundi 6 septembre 9h, dernier délai

Les enfants ayant un protocole de soin ou une prise de médicaments ne seront pas accueillis au SMA.

.....

Inscription au SMA du mardi 7 septembre :

Attention : Tout dossier incomplet et/ou arrivé hors délai sera rejeté

Retour impératif à l'école, en mairie et par mail avant le 6/09/10 à 9h

Nom et prénom de l'enfant :

Noms des parents ou responsables :

Classe, nom du professeur :

Nom, N° de téléphone de ou des personnes à joindre en cas d'urgence (obligatoire):

.....
.....

Cochez le ou les créneaux horaires où sera présent votre enfant :

8h30 à 11h30

13h30 à 16h30

ATTENTION

Les entrées et sorties du SMA se feront **en mixte 2** où se trouve le bureau de la directrice

Je déclare être informé(e) des conditions d'accueil liées au SMA du 7/09/2010 et assure que mon enfant n'est pas assujetti à une prise de médicament ou un protocole particulier de soin:

Le :

Signature : père, mère, responsable légal (rayer les mentions inutiles)